

## NOMINATIONS

### Monseigneur Raymond CENTÈNE, Évêque de VANNES, nomme

1. M. l'abbé Constant DABIRÉ, du diocèse de Diebougou (Burkina Faso), administrateur de l'ensemble paroissial de MAURON et de l'ensemble paroissial de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.
2. M. l'abbé Sostel BOLOMA, du diocèse de Saint-Denis, administrateur de l'ensemble paroissial de LANOUÉE et de la paroisse de GUILLAC, en résidence à LANOUÉE.
3. M. l'abbé Jules KANYELA MITWELE, du diocèse de Kamélié-Kirungu (R.D.C.), vicaire sur l'ensemble paroissial de JOSSELIN.
4. M. le chanoine Jean-Yves LE SAUX, délégué diocésain à la vie consacrée.
5. M. l'abbé Jean-Yves LE GUÉVEL, conservateur des archives audiovisuelles au sein du service diocésain des archives historiques, tout en gardant ses fonctions actuelles.

Evêché de Vannes, le 1<sup>er</sup> janvier 2024



Diocèse de Vannes

**P. Antoine RENOULT**

Chancelier



**Mgr Raymond Centène**

Évêque de Vannes

## DENIER DE L'ÉGLISE : LA CAMPAGNE 2024 SE LANCE !

**La campagne du Denier se lance désormais au moment de Pâques. Le don au Denier est un don fondamental. Sa destination première est de donner à l'Église les moyens d'assurer le traitement des prêtres et des laïcs en mission ecclésiale. Mais, au-delà, à travers leur implication dans la vie pastorale et missionnaire de l'Église, c'est l'œuvre globale de l'Église qui est soutenue.**

Chacun le sait, le don au Denier est aujourd'hui porté surtout par les générations les plus âgées, qui ont pleinement intégré ce don à l'Église comme un « devoir » en quelque sorte. Il est alors important de renforcer le lien avec ces fidèles donateurs, en les informant mieux sur l'utilité et l'usage de leur don. Qu'ils soient encore une fois remerciés pour leur participation active à la vie de l'Église.

Cependant, aujourd'hui, nous arrivons à un moment où le montant des dons au denier n'évolue plus, et le nombre de donateurs diminue de façon significative depuis plusieurs années. Pour l'avenir, il sera essentiel de pouvoir compter sur de nouveaux donateurs, en se tournant notamment vers les nouvelles générations. Or, ces nouvelles générations, les 30-50 ans par exemple, ne connaissent pas bien le fonctionnement de l'Église. Elles pensent parfois que l'Église est riche, que les diocèses perçoivent des aides du Vatican, alors qu'en fait c'est l'inverse, ou de l'État, alors qu'il n'en est rien. Parfois aussi, l'offrande donnée à l'occasion d'un sacrement, tel un baptême ou un mariage, est vécue ponctuellement, sans intégrer qu'ensuite, l'Église aura toujours besoin de moyens pour vivre au quotidien son action pastorale et missionnaire.

Il est donc important que nous osions parler de nos réalités matérielles et financières ; et que nous trouvions les bonnes façons pour le faire de façon simple, naturelle, pour expliquer notre fonctionnement et rappeler que l'Église, depuis bien longtemps, ne vit que de la générosité des chrétiens.

### Les dons au Denier de l'Église peuvent être adressés :

- Par don en ligne : <https://don.diocese-vannes.fr/denier/>
- Soit directement à votre Paroisse
- Soit à l'Association Diocésaine de Vannes - CS 82003 - 56001 VANNES Cedex (chèques à l'ordre de « Association Diocésaine de Vannes »)

Toute personne imposable peut déduire de son impôt sur le revenu 66 % du montant de son don, dans la limite de 20 % de son revenu imposable.



DIOCÈSE  
DE VANNES

GARDONS  
LE CAP

En confiance,  
donnons à l'Église  
les moyens  
de sa mission

DENIER DE  
L'ÉGLISE  
2024